

Délibération n°2025-72

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 28

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE D'OSSAU ET L'ASSOCIATION NATURE PROPRE VALLEE D'OSSAU** (*Anciennement Marcheurs Cueilleurs de la Vallée d'Ossau*)

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la volonté de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) de promouvoir des actions citoyennes et environnementales sur son territoire ;

Vu l'historique de collaboration entre la CCVO et l'association Nature Propre Vallée d'Ossau (NPVO), anciennement connue sous le nom de Marcheurs Cueilleurs ;

Vu la convention de partenariat proposée, annexée à la présente délibération ;

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau rappelle l'importance, pour notre collectivité, de s'appuyer sur des dynamiques locales fortes pour renforcer la sensibilisation à la protection de l'environnement et encourager l'engagement citoyen sur notre territoire.

À ce titre, l'association Nature Propre Vallée d'Ossau (NPVO) joue un rôle structurant depuis plusieurs années.

Très active sur la question des déchets sauvages, elle organise et anime régulièrement des actions de terrain, allant du ramassage participatif à la sensibilisation grand public.

L'association NPVO est par ailleurs un partenaire régulier de la CCVO dans le cadre d'événements intercommunaux tels que le festival du Pic Vert, Mai à Vélo, ou encore l'action citoyenne Montagne Propre à Anéou.

Afin de clarifier et soutenir les modalités de collaboration entre la CCVO et l'association, il est proposé aujourd'hui de formaliser ce partenariat par une nouvelle convention encadrant :

- les appuis logistiques (mise à disposition de matériel),
- les soutiens communicationnels (affichage, relais numériques),
- et, lorsque cela s'avère pertinent, un appui financier ponctuel.

Ce cadre permettra de rendre lisible et équilibrée la relation entre notre collectivité et cette structure bénévole, dans le respect des compétences de chacun et au service d'un objectif partagé : la préservation de notre environnement.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'association Nature Propre Vallée d'Ossau (NPVO) pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

AUTORISE le Président, Jean-Paul Casaubon, à signer ladite convention, jointe en annexe, ainsi que tout document y afférent.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

